

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1236

présenté par

Mme Bonnavard, M. Sermier, Mme Levy, M. Pierre-Henri Dumont, M. Bazin, Mme Corneloup,
Mme Porte, M. Kamardine, Mme Audibert, M. Cinieri, M. Reiss, Mme Boëlle, M. Benassaya,
Mme Bouchet Bellecourt, Mme Poletti, Mme Trastour-Isnart, M. Hetzel, Mme Valentin,
Mme Dalloz et Mme Genevard

ARTICLE 5 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.